# ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

## PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 103

présenté par M. Ciotti

-----

#### **ARTICLE 18 BIS**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

 $\ll$  I bis. — Au troisième alinéa du I. du même article du même code, le mot : « précédent » est remplacé par le mot : « deuxième ». »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.